



Syndicat Départemental de l'Action Sociale **FORCE OUVRIERE de Haute-Savoie**

FO 29, Rue de la Crête CRAN- GEVRIER 74960 – ANNECY

Contact : 07 55 62 32 82 fran.coud@orange.fr

49-3 MAIS ON EST TOUJOURS LÀ ! **ABANDON DE LA REFORME DES RETRAITES !**

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale **Force Ouvrière** appelle tous les salariés du secteur Médico-Social et de l'Aide à Domicile à poursuivre et durcir le mouvement jusqu'au retrait de la réforme des retraites passée en force le 15/03 par le gouvernement avec l'Article du 49.3.

L'intersyndicale nationale appelle à une grande journée de grève le jeudi 23 Mars mais dès jeudi soir des rassemblements spontanés et intersyndicaux ont eu lieu partout en France (près de 200 sur ANNECY) pour maintenir la pression.

L'ensemble des représentants des organisations syndicales dans leurs interventions respectives ont expliqué la même chose : *« Le 49-3 est un aveu de faiblesse. La loi n'est ni majoritaire à l'Assemblée Nationale ni dans le pays. C'est le résultat de nos grèves et manifestations. Alors avec la même méthode, après avoir fait céder les députés, nous allons faire céder le gouvernement »*.

Le président de la République et son gouvernement portent l'entière responsabilité de *« la crise sociale et politique qui découle de cette décision, véritable déni de démocratie. »*

Toujours et encore :
93 % des actifs et 73 % de la population rejettent la réforme Macron !

Dans ces conditions, il ne laisse d'autre choix aux travailleurs et à leurs organisations que le recours et la poursuite de la grève pour obtenir satisfaction, à savoir, **L'ABANDON PUR ET SIMPLE du projet MACRON/BORNE.**

C'est pourquoi, le SDAS FO 74 appelle tous les salariés du secteur du Médico-Social et de l'Aide à Domicile à poursuivre et à décider de la grève partout où cela est possible dans les Associations et établissements. Réunissons-nous pour décider.

Il réaffirme son opposition au recul de l'âge de la retraite à 64 ans et à l'allongement de durée de cotisation.

Dans le secteur privé il n'y a pas d'obligation de dépôt de préavis de grève à l'avance ni de service minimum. Il est indispensable de s'organiser pour permettre de mener des actions quelles qu'elles soient pour maintenir la pression (fermeture de services, grève tournante, et...).

RESTONS MOBILISÉS, FAISONS-LES RECULER JUSQU'À L'ABANDON DE LA REFORME !

TOUS EN GREVE !
MANIFESTATION JEUDI 23 MARS à 14 H - PREFECTURE – ANNECY